

## FORMATION « SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL » Initial

### DURÉE

2 jours soit 14 heures (pauses comprises)

### POUR QUI ?

Toute personne de l'entreprise

### OBJECTIFS

- Devenir acteur de la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Être capable de faire face à une situation d'accident et empêcher le sur-accident
- Être capable d'identifier les atteintes, d'alerter les secours, de les organiser et d'effectuer les premiers gestes de secours
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mise en situation réelle permettant de mieux assimiler le comportement et les gestes
- 3 mannequins (nourrisson, enfant et adulte)
- Nombreux supports (masques, désinfectant, trousse pharmacie, cassette...)
- Power Point, Support stagiaire...

### PROGRAMME

Situer le sauvetage secourisme du travail dans la santé et la sécurité au travail / la prévention

- Son rôle de sauveteur secouriste du travail et ses actions,
- Cadre juridique de son intervention,
- Principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession
- Protéger
- Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même,
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même,
- Connaître l'alerte aux populations.



## FORMATION « SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL » Initial

### Protéger à prévenir

- Repérer les dangers dans une situation de travail,
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention

### Examiner

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

### Faire alerter ou alerter

- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

### De faire alerter à informer

- Informer son responsable et/ou la personne chargée de la prévention dans l'entreprise de la/les situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

### Secourir

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la victime,
- Définir un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention.

### Cas concrets de synthèse

- Chaque apprenant réalise un cas concret de synthèse différent de celui qu'il a déjà réalisé avec deux autres stagiaires.

### Validation de la formation :

- Évaluation des connaissances permettant la délivrance d'une carte FORPREV et remise en main propre d'une attestation de stage.



## FORMATION « SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL » Initial

### La réglementation :

Article R.4224-15(V) et 16 du Code du Travail :

« L'employeur est tenu d'organiser, avec avis du médecin du travail, un dispositif permettant de prodiguer les soins d'urgence aux salariés accidentés ou malades. »

Cela implique :

- La mise en place d'un protocole à suivre en cas d'urgence, dans l'attente de l'arrivée des secours spécialisés,
  - L'équipement des lieux de travail en matériel de premiers secours, accessible et adapté à la nature des risques,
  - La présence d'au moins un salarié formé au secourisme, notamment au sauvetage secourisme du travail (SST), dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux et dans les chantiers mobilisant plus de 20 personnes pendant plus de 15 jours et impliquant la réalisation de travaux dangereux.
- Il est cependant recommandé dans la pratique de dépasser ces obligations réglementaires afin de disposer dans chaque entreprise de personnels formés au SST, en nombre adapté et bien répartis, capables d'intervenir efficacement en cas d'accident.

